

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 30 Juin 2017 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Corinne DUTRIAUX, Dominique DESCHAMPS
Séverine LEGER.

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José
THIEBAUT, Jacques LEVASSEUR, Eric BRIESMALIEN,
Bernard HOUYVET.

POUVOIRS :

Mme Sophie LEROUX donne pouvoir à Mme Corinne
DUTRIAUX

Mme Catherine DUCHEMIN donne pouvoir à M. Louis
ACONIN

Mme Céline PRIGENT donne pouvoir à M. José THIEBAUT.

Monsieur Philippe LANOIS donne pouvoir à M. Thierry FRAU.

ABSENT EXCUSE :

M Frédéric BRIESMALIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour et de procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Il précise que les documents doivent être transmis à la Préfecture tout de suite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter cette modification de l'ordre du jour.

1) DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017 :

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales.

A l'issue du scrutin, Monsieur le Maire a proclamé élus délégués, les candidats des listes ayant obtenus des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus comme suit :

Délégués	Suppléantes
Monsieur Thierry FRAU	Madame Catherine DUCHEMIN
Monsieur José THIEBAUT	Madame Corinne DUTRIAUX
Monsieur Jacques LEVASSSEUR	Madame Sophie LEROUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le résultat de l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2017 :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 6 avril 2017 appelle des modifications, ajouts, corrections.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le compte rendu de la séance du 6 avril 2017.

3) CONVENTION B.R.I :

Monsieur le Maire soumet pour approbation la convention spéciale déversement des eaux usées de l'entreprise BRI au réseau collectif de Lassigny. Il précise que le prix négocié de la redevance au profit de la commune est de 0,40 € / M3 sur une consommation moyenne estimée à 14 000 M³/ an. Cette redevance représente une taxe en complément du prix actuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention spéciale de déversement des eaux usées de BRI au réseau collectif de la commune de Lassigny au prix négocié de 0,40 € / M3.

4) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2016 :

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Il précise les éléments suivants :

2015		2016	
Prix de l'eau	2,478 € / m ³ la base de 120 m ³	Prix de l'eau	2,47438 € / m ³ sur la base de 120 m ³
Pertes sur le réseau	1,35 m ³ /km/j	Pertes sur le réseau	1,19 m ³ /km/j
Analyse bactériologique	100 % de conformité	Analyse bactériologique	100 % de conformité
Analyse physico-chimique	62,5 % de conformité	Analyse physico-chimique	57,1 % de conformité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2016.

5) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2016 :

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement. Il précise les éléments suivants :

2015		2016	
Prix du traitement de l'eau	3,0792 € / m ³ la base de 120 m ³	Prix du traitement de l'eau	3,06997 € / m ³ sur la base de 120 m ³
Réseau Curé	1 857,12 ml	Réseau Curé	1 290,04 ml
Eau traitée	93 757 m ³	Eau traitée	105 667 m ³
Boues évacuées	13,69 TMS	Boues évacuées	14,55 TMS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement pour l'année 2016.

6) DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-50 990,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	-50 990,00
	-50 990,00		-50 990,00
Total Dépenses	-50 990,00	Total Recettes	-50 990,00

Monsieur le Maire précise que c'est à la demande de la trésorerie que cette décision modificative est prise car la reprise de l'excédent de fonctionnement au compte 002 est erronée. Il fallait noter 562 066,52 € au lieu de 613 056,52 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative du budget commune.

7) DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1391 (040) : Subv. d'équipement	50 000,00	203 (041) : Frais d'études, de recherche et d	44 000,00
213 (041) : Constructions	44 000,00	2813 (040) : Constructions	2 300,00
2313 (23) : Constructions	132 000,00	28156 (040) : Matériel spécifique d'exploit	55 700,00
		28158 (040) : Agencement et aménagement	124 000,00
	226 000,00		226 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	182 000,00	70128 (70) : Autres taxes et redevances	132 000,00
		777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.trans	50 000,00
	182 000,00		182 000,00
Total Dépenses	408 000,00	Total Recettes	408 000,00

Monsieur le Maire précise que les opérations d'ordre d'amortissements des immobilisations et des subventions avaient été oubliées. La trésorerie demande de prendre cette décision modificative car les dotations aux amortissements sont dorénavant des dépenses obligatoires en M 49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative du budget service de l'eau.

8) VENTE DE TERRAIN A MADAME JOSETTE AMBEZA

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la vente à l'Euro symbolique d'une partie d'une parcelle sur laquelle est construit depuis des décennies un garage, au profit de Madame Josette AMBEZA

Monsieur le Maire, précise que cette vente fait l'objet d'une dispense d'enquête publique ce qui entraîne un déclassement de cette partie de la voirie communale (Article L 141-3 du code de la voirie routière).

Monsieur le Maire ajoute que cela correspond à 99 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la vente à l'Euro symbolique des terrains au profit de Madame Josette AMBEZA et d'engager les actes pour la réalisation de l'opération dont les frais notariés resteront à la charge de Madame AMBEZA.

9) RECOURS A DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POURS DES ACTIVITES ACCESSOIRES :

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la Trésorerie et pour les missions à venir confiées à un fonctionnaire dans le cadre d'un cumul d'activité, il convient de prendre une délibération sur les activités accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre une délibération pour chaque mission relevant d'activité accessoire.

10) NOMINATION DES RUES DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de nommer des rues dans le cadre du déploiement de la fibre. Il précise que cette formalité est obligatoire pour pouvoir desservir ces rues. Il propose les noms suivants pour chaque rue :

- Rue qui jouxte le terrain Pereira face à Pignier / Rue Albert FABRE
- Rue reliant la rue Poil Coq au Château d'Eau / Rue Augustin LEFORT
- Rue de la Malmaison à la Malmaison

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les noms de rues.

La séance est levée à 20h45

Le Maire,

Thierry FRAU